



## EDITO

Revoilà **LA PAGE**, après quelques mois d'interruption. Vous trouverez ici quelques informations sur le fonctionnement des écoles de Clapiers, et ce que nous souhaitons transmettre à l'ensemble des parents : nos points de vue, nos actions, de parents bénévoles participant à la vie des écoles.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la baisse du nombre d'enfants scolarisables et scolarisés à Clapiers. Trois classes de l'école maternelle ont fermé, en trois ans, et depuis la rentrée 2001 le « creux » d'effectifs atteint l'école primaire : une classe a déjà été supprimée. Pour la prochaine rentrée, nous risquons de nouveau (et cela dépend aussi des budgets et des pressions du ministère de l'Éducation Nationale) de voir une classe de l'école maternelle et une classe de l'école primaire supprimées. Cela signifie pour nos enfants des classes à effectifs nettement moins confortables, pour les enseignants, des conditions de travail moins souples.

Par ailleurs, nous engageons une réflexion et une action concernant la présence d'une antenne relais téléphonique aux confins de l'école primaire « du haut ». Qu'il s'agisse d'amiante, de sols pollués, de viande de bœuf, d'émissions radio, le principe de précaution est une exigence incontournable pour la qualité de l'environnement dans lequel évoluent nos enfants et toutes les personnes qui travaillent dans les écoles. Nous sommes aussi vigilants sur ce sujet.

Nous suivons également les questions liées à la restauration scolaire, au fonctionnement du C.L.A.E., les projets dynamiques des équipes enseignantes.

## • ANTENNE-RELAIS ET ECOLE : **UNE PROXIMITE INDESIRABLE !**

Relativement bien intégrée d'un point de vue environnemental, une antenne-relais pour téléphones cellulaires (S.F.R) émet tranquillement son faisceau de radiofréquences au cœur de Clapiers depuis 1999, assurant ainsi des communications de bonne qualité aux Clapierois.

En l'absence de tout cadre réglementaire, les implantations se sont faites de manière relativement anarchique. Si l'implantation choisie par SFR à Clapiers procure peu de gêne du point de vue esthétique, elle présente un inconvénient que nous jugeons totalement inacceptable du point de vue de la prévention des risques et tout simplement du bon sens !

En effet, cette antenne est implantée à la limite de l'enceinte de l'école primaire du Calvaire, englobant ainsi l'ensemble des bâtiments de l'école dans son périmètre le plus direct (entre 20m et 50m).

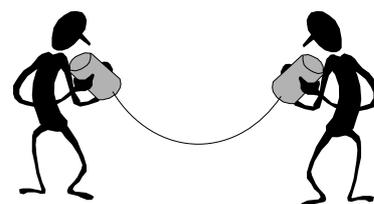
(suite page2)

## Sommaire

- Antenne
- CLAE Maternelle
- Projet arts plastique
- Résultats des élections

L'école publique est une maison citoyenne et commune où tous nos enfants reçoivent ensemble une éducation. La municipalité, les équipes enseignantes, et l'ensemble des parents se retrouvent partenaires autour de l'école de nos enfants.

Nous avons donc un droit de regard naturel sur son fonctionnement et ses objectifs, et nous souhaitons à ce titre nous faire l'écho de l'ensemble des parents : rejoignez-nous ou contactez nous !





**Un débat probablement au long cours...**  
Qu'en est-il actuellement des risques pour la santé en matière d'exposition à ces ondes ?

**Sans** rentrer dans les détails (plusieurs articles de presse et des émissions télévisées ont abordé ce sujet), il faut savoir que tant l'utilisation des appareils de réception que la proximité d'une antenne-relais, surtout dans un rayon de 300m ont des effets sur l'organisme humain.

La question majeure qui reste en suspens, et cela sans doute pour de nombreuses années, est le caractère pathogène de ces effets à moyen et long termes.

En effet, les seules études épidémiologiques en cours, menées forcément sur une période relativement courte pour pouvoir réagir dans des délais cohérents, ne devraient pas révéler de conclusions définitives. Les effets soupçonnés les plus graves (augmentation de certaines formes de cancers) sont des effets à long terme. A ce niveau là, le débat ne pourra être éclairé avant longtemps.

**Par** contre, les troubles sur le système nerveux et leurs conséquences possibles sont doré et déjà davantage établis : somnolence, trouble de la concentration et de la mémoire, irritabilité.... (expériences et études menées dans plusieurs pays y compris en France par R. Santini (Inserm Villeurbanne).

Tout cela a conduit plusieurs pays à légiférer : Italie, Royaume-Uni, Suisse, Belgique, Luxembourg, Autriche, Nouvelle-Zélande, Australie, États-Unis, soit une grande partie des pays les plus développés.

**A** propos du fameux **principe de précaution**...

Notre pays ne s'est pas toujours, dans le passé, illustré par la transparence des informations en matière de risques pour les populations (souvenons-nous par exemple du célèbre nuage de Tchernobyl qui « stoppa », en 1986, sa progression à notre frontière). Il n'a pas non plus été épargné par les scandales touchant à la santé publique dont on peut se dire qu'ils auraient parfois pu être évités ou plus limités. Pour lutter contre de tels risques, est apparu en 1995 le principe de précaution. C'est en vertu de ce principe qu'un groupe de députés ainsi qu'une commission sénatoriale ont établi en

2001 des propositions de lois « relative à l'implantation des antennes relais et à l'utilisation des appareils de téléphonie mobile » et au sujet de la « protection des populations résidant à proximité des stations radioélectriques de téléphonie mobile ». Ces textes prévoient notamment d'interdire l'implantation d'antennes fixes à moins de 100m d'une zone d'habitation et a fortiori de toute zone sensible (établissements scolaires, crèches...).

Ces textes ne sont cependant plus d'actualité.

**Par** contre plusieurs communes, en vertu du principe de précaution et s'appuyant sur leur devoir de protection, ont réglementé l'implantation d'antennes sur leur territoire comme par exemple Dions, Grenoble, Vallauris, Nanterre ou, plus près de chez nous, Perpignan et Nîmes.

Dans les communes où il existe des implantations malheureuses et où aucune mesure n'est prise, il y a fort à parier que longtemps encore des enfants seront soumis à des effets dont il ne restera plus alors qu'à faire le pari ou le vœu pieux, qu'ils étaient négligeables.

**Concernant** les écoles, on pourrait établir un parallèle avec les matériaux d'isolation à base d'amiante, qui ont si longtemps équipé les édifices publics malgré leur caractère cancérigène avéré depuis fort longtemps. Là aussi, les effets pour les usagers des locaux (neufs ou vieillissants) ainsi isolés étaient et sont encore difficilement estimables, mais qui oserait prétendre que ce matériaux n'aurait pas du être exclu des écoles plus tôt et souhaiterait revenir en arrière!

Aujourd'hui, pour le cas d'antennes-relais si proche d'une école comme celle du Calvaire, nous refusons de prendre un pari qui paraît absurde.

**D'**un côté, nous avons un opérateur qui a fait le choix de nier totalement le risque santé en choisissant un site de risque maximum. Il « risque » de subir, (pour avoir parié sur l'immobilisme) un déménagement peut-être inutile.

**De** l'autre nous avons un risque pour tous les enfants clapiérois qui fréquenteront cette école. Enfants qui n'auront pas fait le choix de s'exposer à un danger potentiel.

**Personne** n'est aujourd'hui scientifiquement en mesure de prouver les dommages ou l'absence de dommages pour ce que nous avons sans doute de plus précieux : la santé et la durée de vie de nos enfants.

Décision alarmiste ou salvatrice, l'avenir le dira. Mais après tout cela nous importera peu. **Quoi qu'il advienne, le choix de la prudence aura été le bon .../...**



## L'action de la F.C.P.E.

Plusieurs parents, qui avaient entrepris des actions individuellement (recherche d'informations, sensibilisation d'élus municipaux...) recherchent actuellement des possibilités de solution. Il faut savoir qu'il existe bien entendu d'autres sites, techniquement tout aussi utilisables, tout en présentant beaucoup moins de risques (antenne-relais Bouygues).

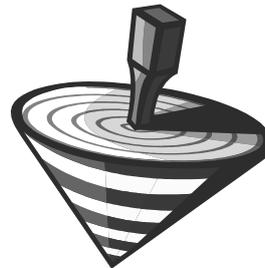
La municipalité a réagi positivement à notre inquiétude en abordant la question lors d'un conseil municipal en septembre (nous l'en remercions, notamment Mr Penso).

Le contrat étant établi entre le gestionnaire du château d'eau et SFR, la commune s'est pour l'instant simplement engagée à informer les parties concernées d'un souhait de non renouvellement de cet emplacement (en 2005 !).

La FCPE juge cette action insuffisante et espère qu'une proposition d'arrêté municipal pourra être entendue.

*Vous pouvez obtenir des informations relatives aux antennes-relais sur plusieurs sites internet et notamment les sites des associations Testabel et Priartem.*

## LES C.L.A.E ONT LA PECHE !

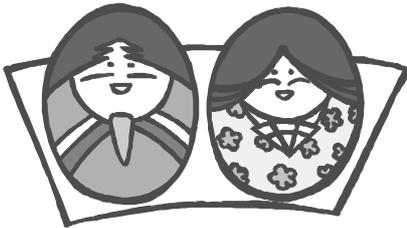


Le C.L.A.E (Centre de Loisirs Associés aux Écoles) de l'école maternelle dispose de nouveaux locaux spacieux, inaugurés le 14/11 dernier, pour accueillir nos enfants. Dans les trois espaces de vie ou les enfants se répartissent selon leurs souhaits, il est proposé relaxation et détente (avec musiques et mots), art et créativité, jeux et découvertes ; plus toujours la possibilité d'un temps calme dans la salle polyvalente de l'école. Tous les mardis, un conte est préparé par l'équipe, et proposé aux enfants. Et le jeudi, un atelier « rythme et danse » leur permet d'évoluer sur les airs à la mode !

Le C.L.A.E de l'école primaire accueille une moyenne de 180 enfants entre midi et deux heures, répartis en deux périodes selon les horaires de la restauration. Les 17 animateurs invitent les enfants à différentes activités selon leurs envies : jeux collectifs au plateau sportif, balades et cabanes dans les bois de Clapiers, espace et jeux libres dans la cour, atelier de créations en perles, lecture à la bibliothèque de l'école.

En constants progrès depuis sa création, notre CLAE est maintenant bien structuré. L'équipe poursuit et améliore au quotidien l'installation des activités au sein de l'école, les relations avec les enseignants, les projets de collaboration avec d'autres associations du village, pour un temps d'accueil de qualité pour nos enfants





## PROJET ARTISTIQUE A L'ECOLE MATERNELLE

Les classes de **Madame Puygrenier** (grande section) et de **Martine Vermande** (petite section) ont un projet autour du thème : « Sculptures ovoïdes et boîtes insolites : boîtes à rêve, boîtes à cauchemars et boîtes à découvertes... ». Ce projet est réalisable grâce à la subvention déjà obtenue de l'**A.P.A.C** (Aide aux Projets d'Action Culturelle) et à la subvention à venir de l'**A.P.A** (Aide aux Projets Artistiques).

Avec l'aide de **Pamela Moulton** (artiste peintre et créatrice), les enfants vont exercer leur imagination sur des formes ovoïdes à partir de matériaux récupérés. Ils travailleront également sur une grande structure faite en pâte à papier.

Une exposition de fin d'année permettra aux parents et aux enfants d'échanger autour de leur création.

---

## RESULTATS DES ELECTIONS DE PARENTS D'ELEVES AUX CONSEILS D'ECOLE

### École Maternelle de Clapiers

Nombre d'électeurs inscrits : **152**

Nombre de votants : **65**

Nombre de sièges à pourvoir : **6**

**La seule liste présentée (FCPE) recueille 100% des voix.**

Sont élus au conseil d'école maternelle : Claire Boucher, Camille Gaborit, Nathalie Galup, Florence Mangenot, Sandrine Michel, Damien Sebire.

### École Primaire de Clapiers

Nombre d'électeurs inscrits : **274**

Nombre de votants : **98**

Nombre de sièges à pourvoir : **15**

**Deux listes présentées ( FCPE – PEEP ).**

Sont élus :

**FCPE** : 10 représentants de parents d'élèves, N.Galup, C.Bertrand, S.Foulon, C.Gaborit, F.Mangenot, M.Baron, D.Babin, M.Troisville, M.Garrabé, A.Malta.

**PEEP** : 5 représentants de parents d'élèves.

- 
- Pour tout contact : Nathalie GALUP T : 04.67.59.21.67 e-mail : [nathalie.galup@tiscali.fr](mailto:nathalie.galup@tiscali.fr)
  - Ont collaboré à la réalisation de ce journal : Nathalie Galup, Helena Solé-séval, Florence Mangenot, Sophie Sudul, Serge Nurit, Damien Sebire